



Extract of Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://portsaintlouis.fr/presentation-du-ccas>

Présentation du CCAS

- Social / Santé - Le CCAS -

Publication date: vendredi 11 janvier 2019

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

Le Centre communal d'action sociale

Le CCAS est un établissement public communal. Il anime une action générale de prévention et de développement social et de santé dans la commune en liaison avec les institutions publiques ou privées.

Son financement provient de la subvention municipale à hauteur de 50% et des participations des organismes avec lequel il est conventionné (caisses de retraites, département)

Il s'inscrit dans un rôle d'accompagnement social, d'écoute, d'information, d'orientation envers tout public en les aidant à surmonter leurs difficultés sociales et/ou administratives, il est également le relais auprès de différents organismes.

Son champ d'action relève soit de sa compétence soit de celle d'organismes avec lesquels le CCAS est conventionné.

Les familles avec enfants sont orientées vers d'autres organismes sociaux (MDS : Maison de la Solidarité, CAF : Caisse d'Allocation Familiales...)

Administration

Le CCAS est régi par un Conseil d'Administration présidé par le Maire et composé d'élus du conseil municipal et d'administrateurs.

Sont ainsi membres du conseil d'administration du CCAS

- ▶ Mr Martial Alvarez, Maire de Port Saint Louis, président du CCAS
- ▶ Mme Sandrine Luigi, Adjointe au Maire, vice-présidente du CCAS
- ▶ Mr Ali Abdesselam , Adjoint au Maire
- ▶ Mme Marie-Françoise Braccini, Conseillère municipale
- ▶ Mme Aline Cianfarani, Conseillère municipale
- ▶ Mme Maria-Dolorès Parrodi, Conseillère municipale
- ▶ Mme Georgette Taffignon (titulaire), Conseillère municipale
- ▶ Mme Annie Stamatiou (suppléante), Conseillère Municipale
- ▶ Mme Marie-Claude Allard, Administratrice
- ▶ Mme Rocario Moreno, Administratrice
- ▶ Mme Chantal Mosca, Administratrice
- ▶ Mme Samira Rouabhia, Administratrice
- ▶ Mme Odile Sarlegna, Administratrice
- ▶ Mr André Caselles, Administrateur

Accueil du public

Présentation du CCAS

Le CCAS vous accueille avenue Joseph Simonnet 13230 Port Saint Louis du Rhône :

Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,

Le jeudi de de 13h30 à 17h

Le vendredi de 8h30 à 12h

Permanence des élus : le lundi sur rendez-vous

Tel : 04 42 86 90 28

Fax : 04 42 55 77 24